



PSYCHOMOTRICIEN

Métier et Formation

PSYCHOMOTRICIEN

PROFESSION

Aider une personne à se réconcilier avec son corps, c'est la mission du psychomotricien. A la fois thérapeute et rééducateur, ce professionnel intervient pour traiter les souffrances qui s'expriment par le corps. Son travail vise à rééduquer les personnes confrontées à des difficultés psychologiques vécues et exprimées de façon corporelle, en agissant sur leurs fonctions psychomotrices. Il traite des troubles du mouvement et du geste dont peuvent souffrir les enfants, les adolescents, les adultes et personnes âgées : bégaiement, tics nerveux, trouble de l'orientation et du comportement, manque de tonus, difficultés d'attention, instabilité, problèmes relationnels... Les actes qu'il est autorisé à pratiquer sont réglementés par un décret. Il intervient en séances de rééducation individuelles ou collectives sur prescription médicale.

La parole est un véritable outil de travail pour le psychomotricien. Une ou plusieurs conversations avec le patient lui sont indispensables pour évaluer les capacités psychomotrices de son patient et analyser l'origine de ses problèmes. Ensuite seulement, commence la rééducation physique et motrice proprement dite. Les techniques utilisées pendant les séances sont adaptées à chaque patient. Avec les enfants, la rééducation proposée par le psychomotricien peut prendre différentes formes. Par exemple, cerceaux, jeu de ballon, jeux de société, création en pâte en modeler, chanson, danse, relaxation... Avec les personnes âgées, le spécialiste privilégiera des activités d'équilibre et de mémoire. Chaque séance vise à réconcilier le patient avec son corps, à lui procurer une aisance gestuelle, à lui faire retrouver une sensation de bien-être physique ou, mieux encore, à se débarrasser de ses troubles. Ce long cheminement vers une harmonie retrouvée n'est possible qu'avec beaucoup de patience, de confiance et de compréhension.

Pour être efficace, le psychomotricien travaille en collaboration avec d'autres professionnels de la santé : psychiatre, psychologue, équipe de rééducation, infirmière, puéricultrice.

A l'heure actuelle, les psychomotriciens sont un peu plus de 6500 en France dont 85,5% de femmes. Ce sont les régions éloignées des centres de formation (Alsace-Lorraine et Centre) qui ont le plus de mal à pourvoir leurs postes. La demande est plutôt importante dans le secteur gériatrique, les maladies neurologiques, la périnatalité (prématurés) et le traitement des « dys » (dyslexie, dyspraxie, ...). Le salaire d'un débutant est de 1400 euros brut par mois.

→ *Aptitudes / Compétences*

Une bonne santé est requise. Les pratiques du psychomotricien impliquent, en effet, une activité physique assez intense. Il utilise également des outils de communication (informatique et vidéo) à des fins thérapeutiques. Souvent, il possède une formation complémentaire en psychothérapie par l'art ou par la musique. Dans tous les cas, il doit faire preuve d'imagination pour créer des exercices de rééducation.

Le sens de la pédagogie, la patience et l'écoute sont indispensables pour obtenir l'adhésion active du patient. Un bon équilibre psychique et personnel est aussi fondamental pour l'exercice de ce métier.

→ *CARRIERE*

En tant que **salarié**, il travaille surtout dans le domaine de l'enfance ou de l'adolescence inadaptée, dans des centres spécialisés de rééducation et de réadaptation, des établissements hospitaliers, des centres médico-psycho-pédagogiques, des PMI, des maisons de retraite, des centres d'aide par le travail ou encore des hôpitaux psychiatriques. Généralement, le psychomotricien travaille pour plusieurs employeurs. Il peut ainsi assurer deux mi-temps. Ses horaires sont réguliers.

En **libéral** le psychomotricien a sa propre clientèle et travaille en collaboration avec les psychiatres, pédiatres, psychologues et les enseignants (l'exercice libéral ne concerne que 9% des psychomotriciens, le non-remboursement des séances facturées autour de 35 euros rendant cet exercice difficile).

↳ **Carrière dans la fonction publique hospitalière :**

Elle se déroule sur trois corps. Depuis le 1er janvier 2002, les psychomotriciens hospitaliers bénéficient de perspectives de carrières élargies, à la suite de la création des corps de cadre de santé et de directeur des soins.

Le corps des **psychomotriciens** comprend deux grades (catégorie B) :

- psychomotriciens de classe normale
- psychomotriciens de classe supérieure

et un corps d'**encadrement** qui comprend deux grades (catégorie A) :

- psychomotriciens cadre de santé
- psychomotriciens cadres supérieurs de santé

Le corps de directeur des soins de la filière rééducation comprend deux grades (catégorie A) :

- directeur des soins de 2e classe
- directeur des soins de 1e classe

↳ **Evolution de carrière au sein de la fonction publique hospitalière**

Le deuxième grade du corps des psychomotriciens (classe supérieure) est accessible au fonctionnaire de classe normale parvenu au 5e échelon de son grade et comptant au moins 10 ans de services effectifs dans le corps. La promotion s'effectue dans la limite de 20 % de l'effectif total du corps, depuis le 1er janvier 2002, 25% à compter du 1er janvier 2003 et 30 % à compter du 1er janvier 2004. Toutefois, lorsque ce dernier pourcentage n'est pas applicable, une nomination au moins peut être prononcée.

Après une expérience professionnelle de 4 ans, le psychomotricien hospitalier peut préparer en 1 an, le diplôme de **cadre de santé**. Cette formation permet d'occuper un poste d'encadrement dans un service ou de formateur auprès d'étudiants psychomotriciens.

Le grade de psychomotricien cadre de santé est accessible par concours sur titres interne ouvert aux psychomotriciens titulaires du diplôme de cadre de santé comptant, au 1er janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services effectifs dans le corps.

Le grade de psychomotricien cadre supérieur de santé est accessible par concours organisé dans chaque établissement aux psychomotriciens cadres de santé comptant au moins 3 ans de service effectif dans le grade de cadre de santé.

Le corps de directeur des soins est accessible par concours interne sur épreuves aux psychomotriciens cadres et cadres supérieurs de santé remplissant certaines conditions.

Le corps de directeur des soins est accessible par concours interne sur épreuves aux psychomotriciens cadres et cadres supérieurs de santé remplissant certaines conditions.

Les ressortissants d'un Etat membre de la Communauté Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Malte, Slovénie, Hongrie, Lituanie, Slovaquie, Pologne, République Tchèque, Estonie, Lettonie, Chypre) ou partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen (Islande, Liechtenstein, Norvège) ou de la Confédération suisse, titulaires d'un titre permettant d'exercer dans l'un de ces pays, peuvent obtenir une autorisation d'exercice du Ministre chargé de la Santé.

↳ Rémunération au sein de la fonction publique hospitalière

Psychomotricien de classe normale :

- ▶ Début de carrière : 1610 €
- ▶ Fin de carrière : 2517 €

Psychomotricien de classe supérieure :

- ▶ Début de carrière : 2150 €
- ▶ Fin de carrière : 2795 €

Psychomotricien cadre de santé :

- ▶ Début de carrière : 2064 €
- ▶ Fin de carrière : 3275 €

Psychomotricien cadre supérieur de santé :

- ▶ Début de carrière : 2895 €
- ▶ Fin de carrière : 3514 €

ETUDES PREPARANT AU DIPLOME

Le psychomotricien est titulaire d'un **Diplôme d'Etat**, qui se prépare en trois ans dans un des six Instituts de formation agréés par le Préfet de région. Il est homologué de niveau III (bac+2).

Attention : la sélection est extrêmement sévère ! Pour éviter la saturation du marché et garantir des débouchés aux jeunes diplômés, le nombre d'étudiants admis en psychomotricité est limité (numerus clausus). En 2007-2008, le nombre de places offertes fixé par l'Etat était de 398. Le numerus clausus de la rentrée 2009 est de 563.

→ ACCES

La formation est ouverte aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- . être âgé d'au moins **17 ans** au 31 décembre de l'année des épreuves d'admission ;
- . être titulaire du **baccalauréat** (bac scientifique de préférence) ou d'un titre admis en dispense, ou d'une attestation de réussite à l'examen spécial d'entrée à l'Université, ou d'un diplôme d'accès aux études universitaires.
- . avoir satisfait aux **épreuves d'admission** qui se composent :
 - d'une épreuve de **biologie** sur le programme de première et terminale scientifique, d'une durée de deux heures, notée sur 20 points ;
 - d'une **contraction de texte**, d'une durée de deux heures, notée sur 20 points ;
 - d'une **épreuve complémentaire**, qui peut être organisée par les Instituts consistant en un entretien ou des tests psychotechniques, notée sur 10 points.

Une moyenne de 10/20 est exigée pour l'ensemble des épreuves.

Attention : des conditions spécifiques d'admission sont expérimentées à Bordeaux. L'admission en centre de formation n'est pas déterminée au moyen des épreuves précitées mais en fonction du rang de classement obtenu par les candidats à l'issue d'une année préalable et obligatoire de PCEM1 adapté.

L'admission définitive est subordonnée à la production d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant :

- Que le candidat n'est atteint d'aucune affection physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession ;

- Des vaccinations antitétanique, antipoliomyélitique, antidiphtérique et antityphoïdique. Il doit également préciser que le candidat a subi un test tuberculique et que celui-ci est positif ou que deux tentatives infructueuses de vaccination par le BCG ont été effectuées.

→ LA FORMATION

Elle correspond à un volume horaire de 2522 heures auxquelles s'ajoutent des enseignements d'anglais et d'initiation à l'informatique. Elle comprend des **enseignements théoriques** (1392 heures), **théorico-cliniques** (études de cas : 100 heures) et **pratiques** (680 heures de stage).

L'objectif de la première année est d'acquérir les bases médicales. Les matières étudiées concernent le fonctionnement de la personne en bonne santé à tous les âges de la vie (anatomie, physiologie neuromusculaire et neurophysiologie, psychiatrie, psychologie, santé publique). La pédagogie et le système scolaire français sont abordés et un stage d'environ un mois à l'hôpital, en crèche ou en centre de l'enfance inadaptée permet de mieux connaître les différents milieux professionnels ; la seconde a pour objet l'initiation aux méthodes cliniques de soin ; enfin la dernière année est orientée vers le processus de professionnalisation.

L'évaluation des étudiants se fait dans le cadre du contrôle continu selon des modalités diverses : des interrogations orales, des rapports de stages notés, des études de dossier, des examens pratiques, des contrôles écrits (en février et en juin). Le passage dans l'année supérieure est subordonné à l'obtention d'une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 et à la validation des stages de l'année considérée.

Il est possible d'**accéder directement en deuxième année** sous réserve de succès à une épreuve particulière si :

- la personne a validé le premier cycle des études médicales ;
- la personne est titulaire d'une licence ou maîtrise en psychologie, en sciences et techniques des activités physiques et sportives ;
- la personne est titulaire du Diplôme d'Etat d'ergothérapeute, infirmier, infirmier du secteur psychiatrique, masseur-kinésithérapeute, éducateur spécialisé, du Certificat d'aptitude à l'éducation des enfants et adolescents déficients, d'orthophonie, d'orthoptie, de certains brevets d'Etat sportifs, du diplôme de maître d'éducation physique.

→ L'EXAMEN DU DIPLOME D'ETAT consiste :

- . en une **mise en situation professionnelle**, d'une durée de 45 minutes à une heure, notée sur 20 ;
- . en la **présentation et la soutenance d'un mémoire**, d'une durée de 45 minutes maximum, notée sur 20.

La moyenne du contrôle continu des enseignements théoriques, théorico-cliniques et pratique de troisième année entre dans le total des points exigés pour l'obtention du diplôme : est reçu le candidat qui a obtenu au moins 30 points et aucune note inférieure à 10/20 à l'une des deux épreuves.

→ APPROFONDIR SA FORMATION APRES LE DIPLOME

. Accès de plein droit en **licence de Sciences sanitaires et sociales** et en **licence de Sciences de l'éducation**.

. Le psychomotricien peut se spécialiser en psychothérapie.

. Il peut poursuivre après le diplôme par :

- Un DU personnes physiquement dépendantes, retour et maintien à domicile (université de médecine de Besançon) ;
- Un DU perfectionnement clinique et recherche en psychomotricité (université Bordeaux II), ouvert après deux ans d'exercice ;

. Les titulaires du diplôme sont dispensés de l'examen d'entrée et de la première année dans les écoles de masseur-kinésithérapie ou ergothérapie, sous réserve de succès à l'examen de passage en deuxième année.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Syndicat national d'union des psychomotriciens

84, boulevard Masséna - 75013 PARIS

Tel : 01 44 24 11 06

<http://www.snup.fr>

Association française des étudiants et professionnels en psychomotricité

91, boulevard de l'Hôpital - 75013 PARIS

Tel : 01 45 86 20 52 ou 06 65 30 35 10

Mél afepp@hotmail.fr

<http://afepp.over-blog.fr>

INSCRIPTIONS & FRAIS DE SELECTION

Psychomotricien

↳ Demandes d'inscription :

ECOLES	Frais de Scolarité	Places offertes	Frais de dossier	Inscriptions	Concours d'entrée
Bordeaux II	?	60			
L'étudiant qui souhaite s'inscrire en formation de psychomotricien doit d'abord suivre la « première année commune aux études de santé » (PACES ; UE communes et UE spécifiques en fonction des concours visés). A l'issue de cette année, l'étudiant passe un concours pour entrer en formation de psychomotricien. 60 places sont offertes. Inscriptions en PACES du 20 janvier au 20 mars 2012 , via le site www.admission-postbac.fr .					
Loos (formation privée) www.institutpsychomot-nord.com	4080 €	70	90 €	A partir de fin décembre 2011 (par Internet) Date limite de dépôt du dossier : le 13 mars 2012	24 avril 2012
Lyon http://istr.univ-lyon1.fr	1259€	49	80 €	Du 3 au 27 janvier 2012 (par Internet) Date limite de dépôt du dossier : le 3 février 2012	Le 28 février 2012
Paris VI www.chups.jussieu.fr/examens	1400 €	155	93.73 €	du 1er décembre 2011 au 31 janvier 2012	4 avril 2012
I.S.R.P. Paris (formation privée) www.isrp.fr	9000 €	195	100 €	Jusqu'au 25 mars 2012 (date limite de dépôt du dossier) Par Internet	Le 12 mai 2012
I.S.R.P. Marseille (formation privée) www.isrp.fr	9000 €	100	100 €	Jusqu'au 25 mars 2012 (date limite de dépôt du dossier) Par Internet	Le 12 mai 2012
Toulouse III http://www.psychomot.ups-tlse.fr	1259 €	50	80 €	De mi décembre 2011 à mi janvier 2012	14 mars 2012

Liste des écoles préparant au Diplôme d'Etat de Psychomotricien

AQUITAINE

. **Département de psychomotricité**
Université Victor Segalen - Bordeaux II
146, rue Léo Saignat
33 076 BORDEAUX Cedex
Tél. 05.57.57.12.80
Public
Formation à temps plein
<http://www.u-bordeaux2.fr>

ILE-DE-FRANCE

. **Institut de formation de psychomotricité**
UFR de médecine Paris VI Pitié- Salpêtrière
91, 105 boulevard de l'Hôpital
75 013 PARIS
Tél. 01.40.77.95.00 ou 98-44
Public
Formation à temps plein
<http://chups.jussieu.fr>

. **Institut supérieur de rééducation
psychomotrice (ISRP)**
9 bis, rue du Bouquet de Longchamp
75 116 PARIS
Tél. 01.47.04.22.03
Privé sous contrat
Formation à temps plein
<http://www.isrp.fr>

MIDI-PYRENEES

. **Institut de formation de psychomotricité**
Université Paul Sabatier-Toulouse III
Faculté de médecine - Hôtel-Dieu
133, route de Narbonne
31 062 TOULOUSE Cedex
Tél. 05.62.88.90.42
Public
Formation à temps plein
<http://www.psychomot.ups-tlse.fr>

NORD

. **Institut de formation des
psychomotriciens de la région Nord-Pas-
de-Calais**
1, rue Gustave Delory
59 120 LOOS
Tél. 03.20.17.21.40
Privé sous contrat
Formation à temps plein
<http://www.institutpsychomot-nord.com>

PROVENCE ALPES COTES D'AZUR

. **Institut supérieur de rééducation
psychomotrice (ISRP)**
13, rue Chape
13 004 MARSEILLE
Tél. 04 91 34 13 41
Privée sous contrat
Formation à temps plein
<http://marseille.isrp.fr>

RHONE-ALPES

. **Institut des sciences et techniques de la
réadaptation**
Université Claude Bernard - Lyon I
8, avenue Rockefeller
69 373 LYON Cedex 8
Tél. 04.78.77.75.39
Public
Formation à temps plein
<http://istr.univ-lyon1.fr>

PSYCHOMOTRICIEN

Sources d'informations utiles

Documents et sites Internet que vous pouvez consulter au Service universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (SUIO-IP) de l'Université de Rennes 2 :

SUIO-IP - Espace Information

Bâtiment « Présidence » - 2^{ème} étage - Tél. 02 99 14 13 91

Ouvert du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h (fermé le mardi matin et le vendredi matin)

DOSSIERS DOCUMENTAIRES

. « *Psychomotricien : Profession et Formation* » - Secteur 5.

PERIODIQUES

. « *Les métiers du paramédical* » - Parcours ONISEP - Avril 2008 - 117 pages.

. « *Travailler auprès des enfants* » - Parcours ONISEP - Mars 2007 - 115 pages.

. « *Les métiers de la santé et du social* » - L'Officiel - Studyrana - 2011 - 82 pages.

OUVRAGES

. « *Paramédical : des métiers au cœur de l'humain* » - L'Etudiant - 2009 - 238 pages.

PREPARATION AUX CONCOURS

. « *Concours Psychomotricien Ergothérapeute* » - Coll. Prépa Santé - Elsevier Masson - 2011 - 246 pages.

. « *Annales corrigées concours d'entrée Psychomotriciens Ergothérapeute* » - Prépa santé - Ed. Masson - 2008 - 177 pages.

FICHES METIER

. « *Psychomotricien* » - Les fiches métiers de l'ONISEP : Médical-Paramédical - n° 16 - 2007 - pp. 51-52.

. « *Les métiers de la rééducation* » - Actuel CIDJ - n° 2.752 - Juin 2011 - 9 pages.

. « *Les métiers de la rééducation : formation en Bretagne* » - Actuel CIDJ - n° 2.752 - Juillet 2011 - 2 p.

. « *Psychomotricien* » - Répertoire des métiers de la fonction publique hospitalière - Ministère de la santé - 2009 - p. 56-57.

. « *Cadre d'emplois des rééducateurs territoriaux (catégorie B)* » - Répertoire des carrières territoriales - Vol. 3 - Mai 2010 - pp. 133-153.

. « *Cadres territoriaux de santé : infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques (catégorie A)* » - Répertoire des carrières territoriales - Vol. 3 - Mai 2010 - pp. 77-91.

. « *Psychomotricien / Psychomotricienne* » - n° 24 313 - in *Dictionnaire des emplois / métiers tertiaires* - ROME ANPE - La Documentation française - 1999 - 1 page.

. « *Cadre des services paramédicaux* » - n° 24 131 - in *Dictionnaire des emplois / métiers tertiaires* - ROME ANPE - La Documentation française - 1999 - 1 page.

FICHES METIER

. <http://www.sante.gouv.fr> : site du Ministère de la santé

. <http://www.psychomotricite.com> : portail des psychomotriciens francophones

. <http://www.psychomotricite.com/ffp> : site de la Fédération Française des Psychomotriciens

. <http://www.snup.fr> : site du syndicat national d'union des psychomotriciens (métier, réglementation, emploi...)